

06 février 2014

# SNETE

## INFO N° 1- 2014



### **Objet :**

- ***Vœux***
- ***TVA***
- ***Formation***
- ***Assemblée Générale***  
***Le 20 Mars 2014***
- ***Adhésions 2014***

### **vœux du Président**

C'est avec beaucoup de retard que je vous adresse de ma part, mais également de la part de toute l'équipe du SNETE, nos meilleurs vœux pour l'année 2014. Bien que tardifs, ils sont sincères, ce sont des vœux de santé, de joie et de bonheur pour vous et tous les vôtres, bien sur, mais aussi de réussite dans vos entreprises malgré le poids que va faire peser sur nos affaires l'augmentation insensé de la TVA

## **Assemblée générale du SNETE**

L'Assemblée Général du SNETE  
aura lieu  
Le Jeudi 20 Mars 2014 à NOCHIZE

## TVA

Les jeux sont fait pour 2014 et pour le moment le Tourisme Equestre est l'oublié du système.

Le SNETE n'a pas été invité à la table des négociations. Nos amis de la FFE et du GHN ont pensés pouvoir représenter toutes les activités équestres, mais ils ont surtout défendu le sport au détriment du tourisme. Quel est le poids maintenant du Tourisme Equestre au sein de la FFE ?

Cependant le SNETE continue ses actions et cherche des pistes.

Des courriers ont été envoyés, depuis les maires des communes, jusqu'au Président de la République, Premier Ministre, Ministres des finances, du Budget, de l'Agriculture...

Nous avons été reçus, Alain Bouchon et moi-même au Ministère de l'Agriculture lundi 3 Février. Il en ressort que l'application des différents taux de TVA dans les activités équestres est une vraie "usine à gaz"

Taux à 7% pour les contrats signés avant le 31 Décembre 2013- concerne très peu le Tourisme Equestre – peut être que pourront être considérées comme contrat les licences FFE prisent avant le 31 12 13 ??? Mais là encore, les entreprises de Tourisme Equestre, comme beaucoup de club équestre en milieu rural, n'ont pas abondamment de licenciés...

Taux de TVA à 5,5% sur l'utilisation des installations Sportives : manège, carrière, parcours de PTV, mais dans qu'elles proportions par rapport au prix de vente de l'heure de cheval ? et cela concerne très peu d'entreprises de Tourisme Equestre.

La nature n'est pas considérée comme "installation sportive", par contre les chemins et itinéraires répertoriés dans les RES (réseau d'équipements sportifs) par les DRJS peuvent être considérés comme équipements sportifs de nature ; seront t'ils pris en compte ?, et comment calculer la TVA sur le prix d'une randonnée qui empruntera des chemins inscrits au RES et d'autres qui ne le sont pas ???

Autres pistes abordées auprès des différents Ministères :

Le transport de voyageurs dont le taux de TVA est de 10% ? On peut considérer que dans de très nombreux cas, le tourisme équestre consiste à transporter des gens qui voyages d'un point à un autre pour découvrir une région, et utilise le cheval comme moyen de transport. Les Professionnels

qui proposent des activités de randonnées sont soumis à l'inscription sur le registre des opérateurs de voyages A TOUT France, mais cela ne concerne pas tous les professionnels du T.E....

Les représentants du Ministère de l'Agriculture réfutent cette possibilité, car c'est le "cheval" qui détermine le fait générateur de la TVA !!!

Voir également le livre vert sur la TVA, initié par la Commission Européenne qui serait peut être un moyen de faire bénéficier d'une fiscalité différenciée les Très Petites Entreprises du secteur ?

IL semblerait que cette piste n'a pas été prise en compte dans les négociations !!!

L'instruction TVA est sortie le 1<sup>er</sup> Février, des que nous en aurons la teneur nous vous tiendrons informés aussitôt ;

Nous sommes actuellement noyés d'informations plus ou moins contradictoires, avec des applications très floues qui pourraient mettre nos entreprises en difficulté vis-à-vis de l'administration fiscale, pour différence d'interprétation de l'instruction fiscale. Attendons des instructions nettes et précises.

## FORMATION

le SNETE est à votre disposition pour toute information sur les CEP comme pour les CQP .

Il faut absolument développer ces formations qui ont été mises en place par les Professionnels pour les Professionnels.

Le SNETE peut vous aider dans vos démarches d'habilitations, ainsi que dans l'organisation de vos formations, il peut également vous aider pour l'accompagnement de vos VAE .

06 février 2014

## Accueil adultes

Je vous invite à lire les propos de Pascal MARY dans la dernière REF. l'équitation qu'il préconise pour attirer et conserver une clientèle d'adulte, c'est celle que nous pratiquons, celle que nous enseignons depuis de nombreuses années, et que nous devons continuer d'enseigner à nos cavaliers.

C'est dommage que Pascal MARY n'ait que la vision du Tourisme Equestre à travers la FFE, mais pas celle du terrain, dans les véritables Entreprises de T.E. dont la priorité est d'apporter du plaisir au cavalier débutant en toute sécurité, sur des petits chevaux bien éduqués, des chevaux de loisir habitués à être mené a une seule main, rênes longues, des selles creuses pour le confort et la sécurité du cavalier novice, un encadrement qualifié, dans un environnement naturel, mais maîtrisé. Ne nous laissons pas polluer par l'envie de copier nos amis de l'équitation dite 'académique' soyons fière du métier que nous pratiquons par choix, et non par défaut. Battons nous pour que l'enseignement que nous dispensons soit celui qui soit enseigné a nos futurs cadres, qui doivent être de bons cavaliers bien sur, mais également de véritables *'Hommes de Chevaux'*

En priorité, notre enseignement doit apporter du plaisir des le premier contact, afin que le débutant éprouve l'envie de revenir... , tout doit être mis en œuvre pour effacer l'appréhension, et développer l'envie d'apprendre, ensuite viendra a chacun selon son rythme et son désir, l'apprentissage de la technique.

C'est ce que nous essayons de faire passer dans le CQP ORE.

## ADHESION 2014

Pensez à renouveler votre  
adhésion pour 2014  
le montant est toujours de 60€

Vos adhésions sont les uniques ressources de votre syndicat. pour défendre notre métier le syndicat a besoins de moyens donc de vous.

Le SNETE doit renouveler ses mandats en région, si vous souhaitez vous investir pour défendre notre métier dans votre région, faites nous le savoir rapidement. merci



Syndicat National des Entreprises de Tourisme Equestre

Contact : [snete@free.fr](mailto:snete@free.fr)

03 85 88 31 51